

Communiqué de presse

Concerne : article publié sur RTL.LU et RTL radio le 21 août 2020

Suite à l'article publié en date du 21 août 2020, le Conseil d'Administration ainsi que la direction du CHEM tiennent à informer que le problème de mal-être, rapporté par certains membres du personnel, a bien été considéré et qu'il est en cours d'analyse. Nous regrettons cependant que le traitement de ce dossier soit ralenti du fait de la crise sanitaire COVID-19.

Le bien-être de nos salariés nous tient tous à cœur et depuis des années nous travaillons, ensemble avec la délégation du personnel, sur l'optimisation continue des conditions de travail. Aussi, avons-nous mis en place un certain nombre d'instruments, de procédures, de moyens allant dans ce sens. Notamment, tout au long de sa carrière au CHEM, chaque salarié a la possibilité de demander un changement de poste.

Dans un objectif de transparence, toutes les vacances de poste sont annoncées à l'ensemble du personnel et la nomination de cadres est réalisée par une commission de sélection qui se compose de membres de la direction, délégation du personnel et du conseil médical. Dans la mesure du possible, nous favorisons bien évidemment la promotion interne.

La satisfaction de notre personnel est un enjeu majeur d'où l'importance de proposer régulièrement des enquêtes de satisfaction de façon anonyme pour mesurer le ressenti de notre personnel. Ces enquêtes nous sont précieuses, car elles mettent en évidence les domaines d'amélioration tout comme nos points forts. Au fil des années, nous avons réussi à développer une culture du dialogue social qui nous aide aujourd'hui pour trouver ensemble des solutions aux dysfonctionnements et d'éviter ainsi des sanctions.

Depuis 2014, une psychologue du travail a été engagée, elle peut être sollicitée par le personnel en toute discrétion. Soucieux de la santé et du bien-être du personnel et des médecins, le CHEM a élaboré une charte de prévention du harcèlement au travail. Loin de banaliser ce phénomène, nous souhaitons sensibiliser tous les acteurs à la prévention de celui-ci. Par la charte, nous nous engageons, entre autres, à créer des conditions de travail respectueuses de l'intégrité de chacun, à écouter, soutenir ceux qui en ont besoin. Nous orientons également notre personnel dans les démarches qu'il est possible de suivre comme la prise de contact avec la commission paritaire contre le harcèlement au travail. Celle-ci est l'organisme interne au CHEM compétent en matière de saisie et d'investigation pour déterminer si les agissements rapportés sont constitutifs d'un acte de harcèlement.

Le Conseil d'Administration et la direction du CHEM regrettent l'insatisfaction de certains membres du personnel et de cadres. Nous continuons, ensemble avec la délégation du personnel, à solutionner les problèmes et à mettre en œuvre des actions visant à améliorer le climat social.

Conformément aux valeurs de notre hôpital, le Conseil d'Administration et la direction sont ouverts au dialogue, mais ils ne tolèrent aucun propos diffamatoire et calomnieux dont le seul intérêt serait de nuire tant à l'image de marque du CHEM qu'à un administrateur, un directeur, un cadre ou un membre du personnel.

Notre priorité reste la création et le maintien d'un environnement de travail sain, propice au développement professionnel et personnel, exempt de discrimination et de violence, afin de garantir une prise en charge interdisciplinaire de haute qualité des patients par un personnel motivé, responsable et compétent.

Cellule communication du CHEM

Communication@chem.lu

Tel : 5711 82206 – 81208